

## REFERENCEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION PAR AKTO Pour la branche du Travail Temporaire

Avant de référencer, c'est-à-dire d'ajouter l'organisme de formation à son catalogue de référence, AKTO fera un focus sur 5 indicateurs essentiels:

### ➤ Capacité de l'OF à produire un programme détaillé pour l'ensemble de son offre, et de l'exprimer en capacités ou compétences professionnelles visées (indicateur 1.1)

Le programme devra faire apparaître :

- ◆ Les prérequis,
- ◆ Les objectifs,
- ◆ Le contenu détaillé, progression pédagogique
- ◆ La durée
- ◆ Les modalités d'évaluation

### ➤ Capacité de l'OF à décrire les procédures de positionnement à l'entrée et d'évaluation à la sortie (indicateur 1.4)

Pour les OF qui font du certifiant/ qualifiant :

- ◆ Bilan de positionnement
- ◆ Modalité d'évaluation de sortie (QCM, passage de certification....)

### ➤ Capacité de l'OF à décrire les modalités d'accueil et d'accompagnement (indicateur 2.1)

Livret d'accueil ou tout document de présentation de l'organisme de formation

- ◆ Descriptif de modalités d'accueil (horaires – plan)
- ◆ vérification qu'un référent est bien identifié en cas de problème

### ➤ Capacité de l'OF à décrire les modalités de contrôle de l'assiduité des stagiaires adaptées aux différents formats pédagogiques (indicateur 2.4)

La feuille d'émargement devra :

- ◆ Etre présentée par 1/2 journée,
- ◆ contre signée par un formateur dont le nom est indiqué en toutes lettres,
- ◆ comporter le cachet ou le logo de l'OF

### ➤ La Capacité de l'OF à produire des indicateurs de performance (indicateur 5.2)

Pour les OF qui font du certifiant/qualifiant :

- ◆ Taux de présentation ou de réussite à l'examen
- ◆ Taux d'insertion éventuellement

